

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION  
CLASSEE**

**Projet de construction d'une plateforme logistique**

**SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE**

*Version 1 – Juin 2023*

sur la commune de Garancières-en-Beauce (28)

**Étape 7 :**

**AUTRES PIECES**

**Pièce jointe n°11 : capacités techniques et  
financières**

<b>SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT</b> <i>PJ n°11 – Capacités techniques et financières</i>	<b>Commune de Garancières-en- Beauce (28)</b>
---	--	---

## 1. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

La SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE est une filiale de la société AXDEV, lui-même filiale du Groupe AXATOM.

### CAPACITES TECHNIQUES

La société AXDEV Industrie et Logistique est équipée des moyens matériels du Groupe AXATOM, qui offre via l'ensemble de ses filiales toutes les ressources nécessaires au montage, financement et réalisation de projets immobiliers d'envergures.

Les personnes travaillant sur le site seront compétentes et formées à leur métier (formations, CACES, formation Gestes et Postures, formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)...).

Pour garantir le respect des prescriptions réglementaires, la société mettra en œuvre un système de management de l'environnement qui répondra aux exigences suivantes :

- la Direction définira une politique environnementale dans laquelle elle s'engagera à respecter les exigences légales et autres,
- un correspondant environnement sera désigné sur le site, il assurera entre autres la veille réglementaire, le suivi des plans d'actions et la réalisation des contrôles réglementaires,
- des audits de conformité réglementaire seront réalisés périodiquement pour s'assurer du respect des exigences en vigueur,
- l'efficacité et la pertinence de l'organisation mise en place seront revues périodiquement par la Direction.

### CAPACITES FINANCIERES

Le capital social de la SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE est de 100,00 €.

Le capital social du Groupe AXATOM est de 120 000,00 €.

Les trois derniers chiffres d'affaires du Groupe AXATOM sont :

Année	Chiffre d'affaires
2021	55 Millions €
2020	31,7 Millions €
2019	21 Millions €

Les comptes de résultat extraits des liasses fiscales des années 2019 / 2020 / 2021 ont été transmis directement par mail au service instructeur de la DREAL, du fait du caractère confidentiel de la pièce.

Les partenariats noués avec des acteurs ou entreprises de qualité permettent au Groupe AXATOM d'offrir des solutions en acquisition ou sur la base de baux de longue durée.

Les capacités financières du Groupe AXATOM sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

<p align="center"><b>SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE</b></p>	<p align="center"><b>DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT</b> <i>PJ n°11 – Capacités techniques et financières</i></p>	<p align="center"><b>Commune de Garancières-en- Beauce (28)</b></p>
---	---	---

L'exploitant souscrira à différentes polices d'assurances (pour exemple : Responsabilité civile ; Dommages incendie ; Foudre ; Risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives ; Risques naturels ; Responsabilités des produits commercialisés ; Transports des produits commercialisés...).

### **GARANTIES FINANCIERES**

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

- 1° Les installations de stockage des déchets ;
- 2° Les carrières ;
- 3° Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;
- 4° Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;
- 5° Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012.

L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas aux installations mentionnées au 5° lorsque le montant de ces garanties financières, établi en application de l'arrêté mentionné au 5° du IV de l'article R. 516-2, est inférieur à 100 000 €.

La base logistique ne sera pas classée SEVESO Seuil haut, elle ne figure donc pas dans la liste prévue à l'article L. 515-36.

L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement.

**Le Groupe AXTOM ne sera pas soumis à l'obligation de constituer des garanties financières pour le site de Garancières-en-Beauce.**